

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL (+ procuration de P. ROUX), B. DE FOMMERVAULT (+ procuration de M. ALLAMEL), P. GAILLARD (+procuration de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+ procuration de A. BASTIDE), S. CIVIER (+ procuration de F. NOGIER), G. JALADE (+ procuration de A. LOYET), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, G. SAUCLES, L. BUFFET (+ procuration de JC. COURT), JY. PONTHER, R. MOULIN, P. DUPONT, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (+procuration de R. THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, P. LAVIALLE (+ procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, R. LACROTTE (+procuration de M. CEYSSON), M. TOURVIELHE et P. MANENT (+ procuration de JP. LARDY).

Mesdames R. DUPLAN, MN. DURAND (+procuration de F. DUMAS), C. FAURE, M. DUBOIS (+ procuration de A. LACOSTE), C. PASTRE, MF. MARTIN (+ procuration de C. SUCHET), D. FORBIN (+ procuration de S. REYNIER), F. VOLLE et C. GARCIA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 16

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 06/07/2018

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Absents** : Messieurs, F. JOUFFRE, D. BERLAL, M. CHAZE, J. SARTRE

**En présence des suppléants non votants** :

**Objet : Décision modificative n°1 du budget SPANC 2018.**

Pour pouvoir procéder au paiement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dont les travaux ont été réalisés par les propriétaires sur la base des conventions de financement approuvées par l'Agence de l'Eau, soit :

- 3 dossiers bénéficiant chacun d'une aide de 3 000€ (9 000€)
- 4 dossiers bénéficiant chacun d'une aide de 3 300€ (13 200€)
- 1 dossier à 3300€ nécessitant un complément de crédit de 1 500€ au vu des dépenses réalisées chapitre 67 (crédits ouverts 36 000 € - réalisé 34 200 €)

Il vous est proposé en conséquence d'approuver la décision modificative n°1 laquelle s'équilibre en dépenses et recettes à 23 700 € ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-	+	-	+
D-678-922 : Autres charges exceptionnelles	0.00€	23 700.00€	0.00€	0.00€
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00€</b>	<b>23 700.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
R-7718-922 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00€	0.00€	0.00€	23 700.00€
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>23 700.00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00€</b>	<b>23 700.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>23 700.00€</b>
<b>Total Général</b>	<b>23 700.00€</b>		<b>23 700.00€</b>	

Il en est ainsi délibéré à l'unanimité.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 16 juillet 2018  
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20180712-DEL12072018-14-  
DE  
Date de télétransmission : 16/07/2018  
Date de réception préfecture : 16/07/2018